



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 01 mars 2022

LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

UNE DÉFERLANTE DE MOBILISATIONS !

Dans l'entreprise comme dans la société, les femmes continuent de subir les inégalités et les violences.

La CGT lutte contre toutes les formes de domination, de discrimination et agit au quotidien !

Le 8 mars, agissons ensemble pour les droits des femmes.

Dans les entreprises ferroviaires, et notamment dans le GPU SNCF, les inégalités et les violences sous toutes les formes perdurent.

Elles vont s'accroître avec les politiques de casse sociale qu'engagent les directions.

DE L'ESBROUFE AU CONSTAT EFFARANT

Passées les sorties médiatiques du président Farandou, affichant l'égalité professionnelle comme un sujet majeur, et au-delà des campagnes de communication qui visent à masquer l'attrition des moyens, la politique d'entreprise en matière d'égalité professionnelle reste affligeante.

Le taux de féminisation dans l'ensemble du GPU SNCF est en diminution de 0,2 point en 2020 (20,4 %).

La représentation des salariées est très faible, et encore plus dans les filières du matériel (3,6 %), de l'équipement (4,5 %) ou transport traction (7,5 %).

Les infrastructures ne sont pas équipées pour permettre l'accueil de femmes (vestiaires, toilettes, outils, etc.) et démontrent ainsi l'absence de mesures concrètes en faveur de la mixité.

Les organisations du travail et du temps de travail (temps de retournement, amplitudes, coupures, pauses, roulements...) mises en place par les directions ne répondent qu'à un objectif de productivité, sans considérer les aspects de mixité et d'égalité.

Dans le même temps, les cheminotes subissent la sur-précarisation.

Elles sont davantage touchées par les suppressions d'emplois et sont surreprésentées dans les contrats précaires, 49,7 % des CDD, alors que le taux de féminisation est de 20,4 %.

DES INÉGALITÉS CRIANTES

L'accès à la formation des femmes reste plus faible que celui des hommes.

Les femmes se heurtent en permanence aux plafonds et aux parois de verre dans leurs parcours professionnels. Leurs déroulements sont davantage ralentis.



Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont importants.

Elles ont globalement les rémunérations les plus basses. 41 % des femmes ont une rémunération brute inférieure à 2 500 € contre 27 % pour les hommes.

La crise sanitaire a accentué toutes ces inégalités et le télétravail a été massivement imposé, alors qu'aucun changement structurel dans l'univers du travail n'a été mis en place pour lutter contre la double tâche, domestique et professionnelle, qui pèse sur les femmes.

SOUS UNE CHAPE DE PLOMB

En France, 30 % des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail. 9 % ont déjà eu un rapport sexuel forcé ou non-désiré avec quelqu'un de leur milieu professionnel.

À la faveur du confinement et du télétravail, les interventions des forces de l'ordre à domicile dans la sphère familiale ont été multipliées par 3.

Les cheminotes ne sont pas dehors de ce contexte.

Pourtant, la direction du GPU SNCF refuse toujours et encore de prendre des mesures efficaces en imposant un cadre et des procédures stricts pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles.

Elle laisse une grande latitude aux entités régionales ou d'établissement qui, sous couvert de l'éthique, posent dans l'enquête la victime au même niveau que le mis en cause.

Nul ne doute que ce postulat, conjugué aux délais inconsidérés des procédures, entraîne une forme d'omerta, une chape de plomb.

VERS UNE JUNGLE SOCIALE DESTRUCTRICE

La transposition dans les entreprises ferroviaires et notamment dans le GPU SNCF du volet « classifications et rémunération » de la CCN (convention collective nationale) creusera gravement ces inégalités.

Cet accord, validé par l'UNSA, Sud Rail et la CFDT, permet aux directions de balayer le cadre social et les grilles salariales pour instaurer la jungle sociale.

Au recrutement comme en cours de carrière, les seuils de rémunération de l'accord sont tellement bas et sans automaticité, que la seule perspective de progression salariale relève de la volonté de la direction.

Ainsi, les dirigeants d'établissement, d'unité opérationnelle ou de chantier décideront seuls, sans aucun contrôle ni critère formel, des promotions en collège ou en qualification et même de la possibilité de changer d'emploi dans le parcours professionnel.

Cet accord supprime les règles collectives au profit de systèmes de détection opaques qui favorise les discriminations liées au genre (préjugés et stéréotypes).

La Fédération CGT des cheminots porte, dans toutes les entreprises du ferroviaire, la revendication d'un statut social de haut niveau, protecteur, avec des règles collectives claires et un contrôle social, singulièrement sur la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les droits que nous gagnons pour les femmes, nous les gagnons pour toutes et tous.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS APPELLE À SE MOBILISER ET À PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS ET INITIATIVES ORGANISÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE !

**LE 8 MARS,
AGISSONS ENSEMBLE !**